

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un devis pour la fourniture de pupitres dans le cadre de la restauration du petit patrimoine

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026-CC-035 en date du 29 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu le budget primitif principal 2026 ;

Considérant que dans le cadre de l'opération de restauration du petit patrimoine des communes il est nécessaire de valoriser les équipements ;

Considérant l'offre de la société SARL BOIS&VIA ;

Considérant que les crédits sont prévus au budget primitif principal 2026, dépense d'investissement, opération n°174 – Restauration du petit patrimoine chapitre 21 – Immobilisations corporelles, article 2188 – Autres immobilisations corporelles ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer un devis pour la fourniture de pupitres dans le cadre de la restauration du petit patrimoine avec la société SARL BOIS&VIA, située 30430 RIVIERES, pour un montant HT de 7 524 € soit 9 028.80 € TTC ;

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 3 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.